

Toutes les études françaises en 1 clic

POUR QUE NOTRE PASSION PUISSE ÊTRE DEFENDUE ET TRANSMISE, PARTICIPEZ AUX ÉTUDES :

- **RÉCOLTE D'AILES DES ANATIDÉS**
- **PRÉLÈVEMENTS LIMICOLES**
- **RÉCOLTE D'AILES BÉCASSINES**
- **CARNET DE PRÉLÈVEMENTS LIMICOLES**
- **REPRISES BAGUES MUSÉUM et OBSERVATIONS D'OISEAUX BAGUÉS**

**PARCE QUE CHAQUE CHASSEUR DOIT ÊTRE ACTEUR
ET PAS SEULEMENT SPECTATEUR !**

**VOUS AVEZ DES QUESTIONS, NOUS Y RÉPONDONS :
ancge.somme@laposte.net**

Ci-dessous quelques explications sur les différentes études.

l'équipe de l'ADHCGE80

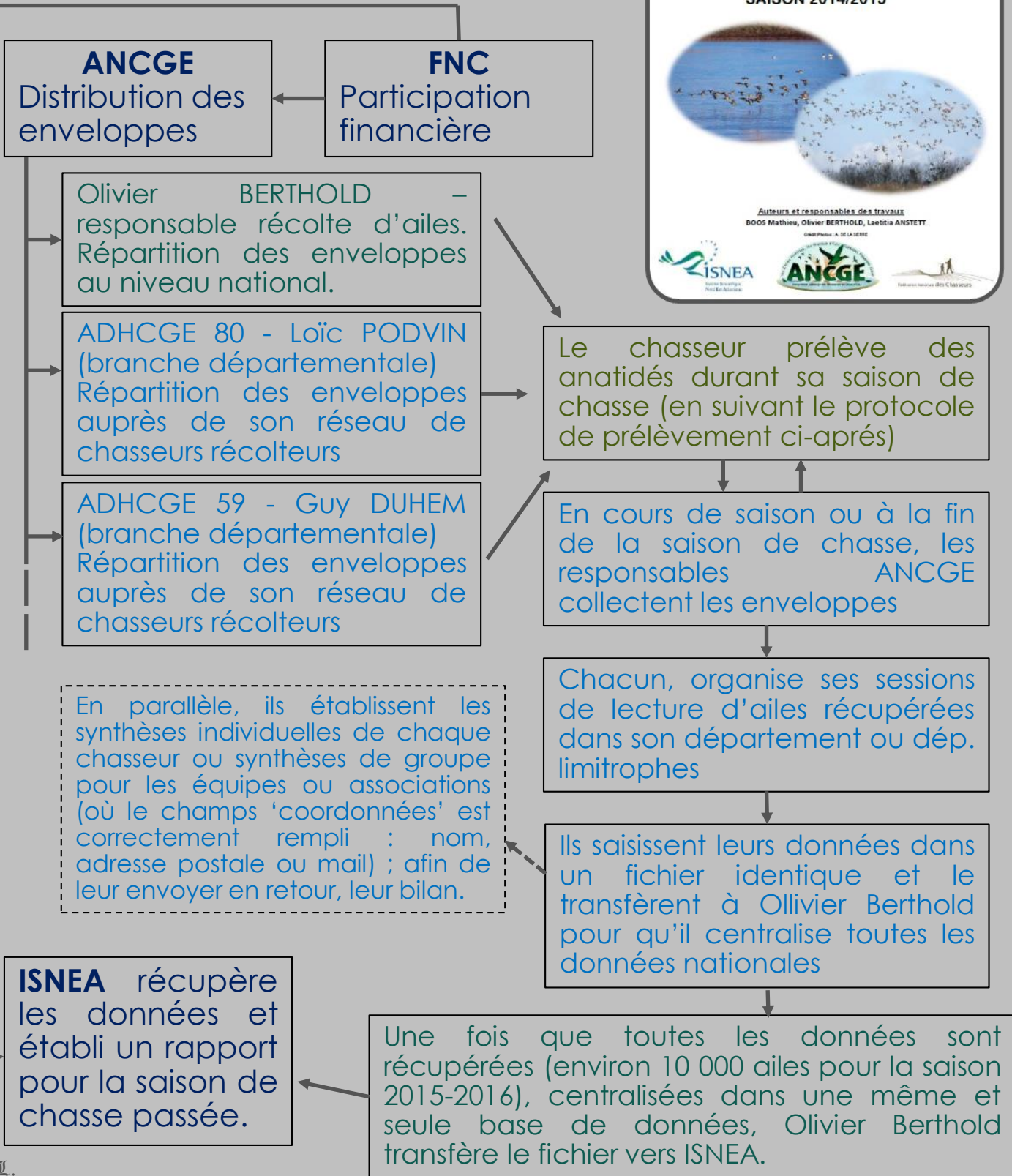
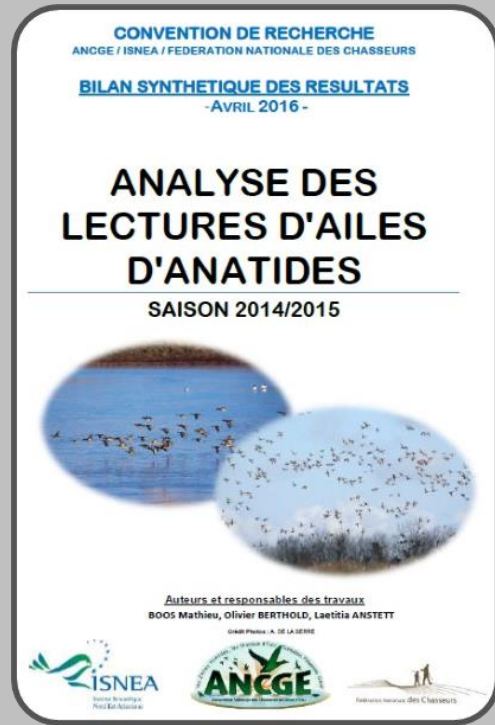




► Récolte d'Ailes des Anatidés

Petit Rappel

L'étude sur la récolte d'ailes d'anatidés est menée en tripartie par ISNEA, l'ANCGE et la FNC.



► Récolte d'Ailes des Anatidés



Modalité opératoire de la réalisation du prélèvement d'aile



1- Poser l'oiseau sur un plan de travail droit



2- Mettre en extension l'aile droite de manière à bien individualiser les plumes scapulaires (PS)



3- Prendre dans la main l'aile droite accompagnée des plumes scapulaires



4- Couper l'aile au niveau de l'articulation de l'épaule



5- Aile complète avec les plumes scapulaires (PS)
d'une femelle immature de Canard chipeau

► Récolte d'Ailes des Anatidés



1. Peser l'oiseau au gramme près.
2. Couper l'aile droite au niveau de l'épaule en prenant les plumes scapulaires.
3. Consigner les résultats sur l'enveloppe de prélèvement (ou cocher la case correspondante)
4. Mettre l'aile, sans la faire sécher, dans l'enveloppe de prélèvement.

Département				Facultatif	
Date	Heure			Mode de chasse	
				<input type="checkbox"/> Hutte	<input type="checkbox"/> Hutteau/Trou
Espèce				<input type="checkbox"/> Bottes	
				<input type="checkbox"/> Passée	
Sexe				<input type="checkbox"/> Autres	
				Milieu	
Espèce				Commune de prélèvement	
				Nom	
Sexe				Adresse	
				Téléphone	
Sexe				Email	
				Âge	
<input type="checkbox"/> F	<input type="checkbox"/> M	<input type="checkbox"/> -1	<input type="checkbox"/> +1		

CONSERVER AU CONGELATEUR

Dans le cadre de la loi informatique et liberté, nous vous informons que la récolte d'ailes a pour objectif d'améliorer les connaissances sur la biologie et la dynamique des oiseaux d'eau. L'ANCGE est responsable de la récolte d'ailes et l'ISNEA du traitement des données. Les résultats seront communiqués à chaque participant et la synthèse globale sera publiée sur les sites des partenaires ANCGE/FNC/ISNEA, ainsi que dans leurs réseaux intéressés par cette démarche.

Chaque collecteur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification à ses données personnelles. En ce cas, il doit informer ANCGE et ISNEA par écrit de sa décision et ce, dès la remise de sa collecte. A défaut, les données seront intégrées à l'étude globale.

LES LIMICOLES CHASSABLES



Barge à queue noire (*moratoire*)



Barge Rousse



Bécasseau Maubèche



Chevalier Aboyeur



Chevalier Arlequin



Chevalier Combattant



Chevalier Gambette



Courlis Cendré
(*en moratoire sauf sur le DPM*)



Courlis Corlieu



Huîtrier Pie



Pluvier Argenté



Pluvier Doré



Vanneau Huppé

Étude ISNEA

Étude CICB



Bécassine des marais



Bécassine sourde

► Récolte Limicoles



Connaissance et gestion des espèces limicoles chassables



L'amélioration des connaissances et la gestion des espèces chassables impliquent de pouvoir étudier précisément la composition démographique des populations, notamment parmi les limicoles côtiers (chevaliers, barge rousse, courlis, vanneau huppé, pluviers, huitrier-pie). Dans le contexte actuel portant sur la liste des espèces chassables et à la demande de certaines fédérations départementales des chasseurs et d'associations de chasse, l'ISNEA lance une vaste étude pour déterminer, en fonction de l'avancement de la saison de chasse, le nombre de mâles et de femelles ainsi que la proportion de juvéniles à partir des oiseaux tués à la chasse (toute espèce limicole confondue). La contribution des chasseurs est essentielle pour la réalisation de cette étude et nous comptons sur la bonne volonté de chaque sauvaginer pour donner une suite positive à ce projet.

Le protocole de collecte des oiseaux entiers (éventuellement sans les muscles ou filets) ainsi que les fiches de renseignement vous seront adressés par le responsable gibier d'eau de votre fédération participante.

Pour toute demande de renseignement vous pouvez nous contacter par email à : contact@isnea.eu

Par avance nous vous en remercions.

La Direction scientifique.



Connaissance et gestion des espèces limicoles chassables



MODE OPERATOIRE

1) Le plus tôt possible après le tir, peser l'oiseau entier avec une balance possédant une précision inférieure à 5 grammes (type balance de cuisine).



Commune de tir (+code postal)

Nom du chasseur

Date de tir

Heure de tir

Espèce

Poids de l'oiseau (g)

Milieu (étang/rivière/prairie)

2) Remplir la fiche individuelle de renseignement au stylo à bille (en précisant la commune, la date et l'heure de tir, l'espèce, le sexe et le poids de l'oiseau ainsi que le milieu dans lequel il a été tué).

3) Éventuellement retirer les filets (consommation personnelle) et mettre le reste de la carcasse avec la fiche de renseignement dans un sachet de congélation puis placer l'ensemble au congélateur. Pour la récupération des échantillons voir avec votre référent FDC ou Association de chasse.



► Récolte d'Ailes Bécassines

Préparation et envoi des plumages de bécassines des deux espèces

Les analyses se font sur les plumes de l'aile et sur les plumes de la queue (rectrices). Il est donc indispensable de récolter l'ensemble pour le même oiseau.

- 1° Couper une aile (la moins abîmée) au ras du corps ;
- 2° Arracher toutes les plumes de la queue ;
- 3° Placer le tout dans une enveloppe en papier (n'utiliser aucun plastique dans, autour ou à la place des enveloppes ni même pour le paquet) ;

Ne placer les plumes que d'un seul oiseau par enveloppe

- 4° Inscire sur chaque enveloppe (lisiblement en majuscules) :
 - la date de la capture,
 - le lieu (département et ville ou village le plus proche) de la capture,
 - l'espèce (ceci afin d'effectuer un tri préalable avant ouverture).
- 5° Sur l'entourage du tout, indiquer votre nom et votre adresse.
- 6° Envoyer l'ensemble, le plus tôt possible après la ou les captures, à :

Pour les envois de plumages (ailes et queues)

Dr Yves FERRAND

Réseau Bécassines – CICB ONCFS - Parc d'affaires La Rivière

8 bd Albert Einstein - CS 42355 - 44323 Nantes Cedex 3

ou suivez les instructions de votre fédération, si elle collabore avec le Réseau bécassines.

7° Si vous stockez les ailes, faites-le dans un endroit sec (les moisissures rendent les plumages inutilisables).

8° **Ne scotchez pas les ailes par le milieu**, cela rend la lecture des petites couvertures impossible. (Si vous le souhaitez, ne collez que les bords).

Envoyez le maximum de spécimens.

Ce n'est que par leur nombre que nous obtiendrons des chiffres exploitables et crédibles.

Merci d'avance.

À la fin de la saison, chaque participant recevra un relevé de l'âge et du sexe de ses captures. Une synthèse globale sera publiée et adressée à tous les participants.

L'envoi de plumages vaut acceptation par l'inventeur de ces plumes de l'utilisation des données qui peut en être faite par le CICB et le Réseau Bécassines. Lesquels s'engagent à ne pas divulguer les noms des personnes qui ont envoyé ou prélevé les plumages.



■ Enquête Prélèvements Limicoles sur le DPM

de Bruno LANCIEN

Une obligation statutaire

Lors des discussions avec le Ministère de l'Ecologie sur les textes régissant le renouvellement des baux de chasse sur le DPM, il a été rappelé à l'ANCGE la volonté du Ministère de connaître les prélèvements de courlis cendrés sur le DPM, dans le cadre du moratoire mis en place pour cette espèce. Cette demande, qui a fait l'objet d'une analyse commune entre la commission DPM et la commission scientifique, a recueilli un avis favorable de l'ANCGE, qui en a profité pour généraliser cette demande à l'ensemble des limicoles. Pourquoi cette obligation qui pourrait être perçue à tort comme une nouvelle contrainte ? Les prélèvements de limicoles sont une affaire de spécialistes et échappent aux enquêtes de prélèvement par échantillonnage organisées par l'ONCFS. Ces données sont donc méconnues, et les plans de gestion européens actuels et futurs concernent et concerneront de nombreuses espèces de limicoles, pour lesquelles, faute de connaissance, des mesures de moratoire sont toujours envisagées.

Formulaire déclaratif

L'ANCGE a refusé l'idée du Ministère d'un nouveau carnet de prélèvement, que chaque chasseur devrait porter sur lui, et remplir à chaque sortie. Le but étant de connaître les prélèvements annuels, l'ANCGE a défendu et obtenu un système déclaratif des prélèvements en fin de saison, avec toute liberté pour chaque association sur la mise en œuvre de la récolte de cette donnée.

Afin d'aider les associations à la mise en place de cette récolte, l'ANCGE propose un formulaire-type à distribuer à chaque sociétaire en début ou en fin de saison de chasse. Ce système n'a pas été mis en place au cours de la saison 2014-2015 pour laquelle les données seront donc partielles.

Comment distribuer ce formulaire ?

Deux options sont mises en œuvre par les associations de chasse maritime qui ont déjà organisé cette enquête :

- La distribution du formulaire au moment de la mise en vente des cartes. Que ce soit dans les points de vente, au siège social ou par courrier, le feuillet de prélèvement peut être joint avec la carte d'adhésion à l'association de chasse maritime.

Comment récolter les données ?

Ce point est extrêmement important car de la mise en œuvre de cette récolte dépend le pourcentage de retours.

Les meilleurs résultats sont obtenus par des mesures incitatives. Deux types de mesures peuvent influencer significativement sur le taux de retour :

L'article 23 du nouveau Cahier des Charges prévoit donc l'obligation du retour des prélèvements de limicoles pour chaque locataire de lots. Ces prélèvements doivent être transmis à la fédération départementale des chasseurs, qui les consolide au cas où plusieurs associations de chasse maritime existent dans le département, puis les transmet à l'ONCFS.

Il appartient donc à chaque association de chasse maritime de mettre en place un système déclaratif obligatoire des prélèvements de limicoles au niveau individuel pour les adhérents. Il n'y a pas d'obligation au niveau de l'association de consolider, d'analyser ou d'exploiter les prélèvements.

« Art. 23 : (...) Pour la chasse aux limicoles et quel que soit le mode de chasse, les chasseurs déclarent, à chaque fin de saison de chasse, leurs prélèvements au locataire du lot. Celui-ci les transmet à la fédération départementale ou interdépartementale compétente ainsi qu'à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage. (...) »

Les 4 associations de chasse maritime bretonnes ayant déjà mis en place ce type d'enquête prélèvements, fourniront la majorité des données pour cette première saison. Pour les associations qui souhaitent mettre en place une enquête prélèvement pour l'ensemble des espèces de gibier d'eau, cette disposition est une opportunité pour récolter les prélèvements de toute espèce sur le gibier d'eau.

L'ANCGE propose de se servir de cette fiche pour récolter les données de prélèvement obligatoires d'espèces envahissantes sur le DPM, notamment pour la Bernache du Canada.

- En fin de saison de chasse, au moment de la convocation de l'Assemblée générale de l'association de chasse maritime, le feuillet de prélèvement peut être joint avec le courrier ou le mail de convocation.

- La ristourne ou réduction du prix de la carte pour les chasseurs qui respectent leurs obligations statutaires
- La fourniture d'une enveloppe pré-timbrée en même temps que le formulaire

La première mesure nécessite une augmentation du prix de la carte de 5 à 10 € pour tous, et la mise en place d'un

système de ristourne pour ceux qui retournent leur prélèvement de limicoles. Un justificatif est alors distribué par courrier aux chasseurs qui ont retourné leur prélèvement. Le justificatif peut être joint au courrier de convocation à l'assemblée générale annuelle.

Ce justificatif est à valoir sur le montant de la carte de la saison de chasse suivante. Il est présenté par le chasseur lors de l'achat de sa carte pour bénéficier de la réduction.

Mise en œuvre la plus simple

La mise en œuvre la plus simple pour la saison 2015-2016 consiste dans la distribution du formulaire en fin de saison lors de la convocation à l'assemblée générale de l'association. En assemblée générale peut être votée un système incitatif

de ristourne pour les retours de prélèvement de limicoles. Le taux de retour que l'on peut espérer avec ce type de mesure est de 60% environ.

La seconde mesure permet d'augmenter de plus de 15% le taux de retours (75%) mais a un coût plus important pour l'association. En effet, il faut envoyer le formulaire et l'enveloppe pré-timbrée dans un courrier qui requiert également un timbre. C'est donc environ 1.50 € supplémentaire par chasseur que coûte cette mesure.

Les chasseurs qui présenteront leur fiche de prélèvement remplies lors de l'achat de la carte pour la saison suivante bénéficieront d'une ristourne dans le point de vente.

Des données inédites

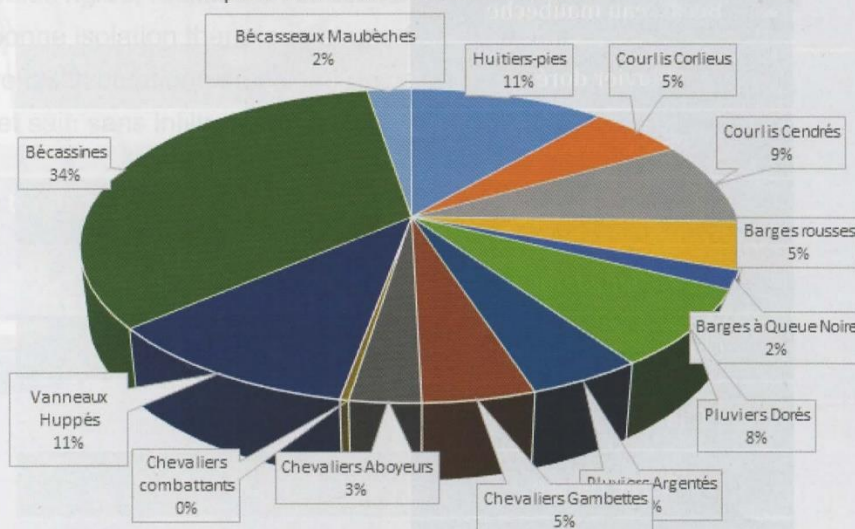
Des associations de chasse maritime ont déjà mis en œuvre ce type de récoltes depuis des dizaines d'années. C'est le cas de plusieurs associations bretonnes.

A titre d'exemple, l'association de chasse maritime du Finistère a compilé et exploité ces données, avec l'aide de sa fédération de chasse, et obtenu des données inédites sur :

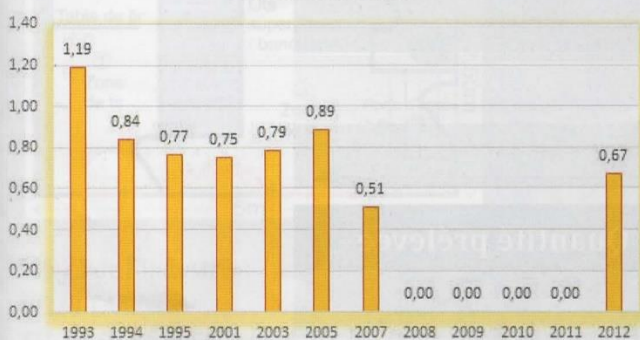
- La répartition du prélèvement entre les différentes espèces de limicoles
- Le prélèvement par chasseur des espèces concernées par les moratoires
- L'évolution dans le temps du prélèvement par chasseur

Quelques graphes permettent d'illustrer ces résultats.

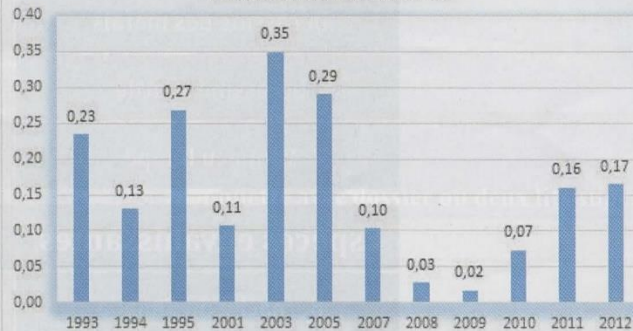
Répartition Prélèvement Limicoles



Courlis Cendrés



Bécasseaux Maubèches



► Carnet de prélèvements Limicoles



Association Nationale des Chasseurs de Gibier d'Eau

les zones humides, les oiseaux d'eau... les zones humides, les oiseaux d'eau... les zones humides,

INFOS COMMISSION DPM

Depuis le dernier renouvellement des baux de chasse sur le DPM, vos données de prélèvement de limicoles sont désormais **obligatoires** sur le DPM, afin de développer nos connaissances cynégétiques sur ces espèces, et de fournir des données indispensables pour défendre leur chasse dans le cadre des plans de gestion européens actuels et à venir.

Depuis plusieurs années, il est possible de chasser la Bernache du Canada, mais le retour des prélèvements est également **obligatoire**.

Ce formulaire regroupe l'ensemble des données à fournir. Complétez-le en fin de saison de chasse et transmettez-le à votre association de chasse maritime.

Saison 201_ - 201_	Département : _	ACM (initiales) :
Nom :	Prénom :	
Adresse :	Commune :	Code postal :

limicoles	Quantité prélevées
Huitrier pie	
Courlis corlieu	
Courlis cendré	
Bécasseau maubèche	
Pluvier doré	
Pluvier argenté	
Chevalier aboyeur	
Chevalier gambette	
Chevalier combattant	
Chevalier arlequin	
Barge rousse	
Barge à queue noire	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
Bécassine des marais	
bécassine sourde	
Vanneau huppé	
Espèces envahissantes	Quantité prélevée
Bernache du Canada	

► Reprises des Bagues Muséum

Tiens il est bagué, d'où vient-il ?



contact Loïc Podvin de l'ANCGE,
il saura te renseigner

recherche effectuée pour toutes types d'oiseaux chassables et non-chassables

Je participe aux études pour transmettre ma passion !



Reprise de bagues

Vous avez prélevé ou trouvé un oiseau mort

il est **IMPORTANT** de ne pas laisser perdre cette donnée

Pour obtenir la fiche de l'oiseau

Contactez Mr Loïc PODVIN

ancge.somme@laposte.net

06 70 06 86 82



L'acquisition de données est l'avenir de la chasse



par courrier à : ADHCGES – 12 rue d'Auchonvillers – 80300 Mesnil Martinsart

(merci de joindre une enveloppe affranchie à votre adresse si vous choisissez un retour par voie postale).

ou par mail à : ancge.somme@laposte.net ou au : 06-70-06-86-82

(formulaire remplissable sur simple demande) **Traitement plus rapide.**

PODVIN Loïc

Administrateur à l'ANCGE et Président de l'ADHCGES

Formulaire Reprise de Bagues Muséum

Nom* : Prénom* :

Adresse complète** :

Code postal : Commune :

Téléphone : e-mail** :@.....

Espèce* : Type de reprise (rayez la mention inutile): chasse/cadavre

Date et lieu de prélèvement ou découverte* :

Inscription sur la bague* (merci de reporter exactement comme cela est écrit sur la bague) :

* Champs obligatoire

** Remplir au moins l'un des deux champs pour le retour de la fiche

► Observations d'Oiseaux Bagués

VOTRE NOUVELLE MISSION : LES OBSERVATIONS



Bonjour à tous.

Si pendant l'intersaison, vous observez ou photographiez un oiseau porteur de bagues de couleur/drapeau, bague de cou, selle nasale, n'hésitez pas, contactez-moi en m'indiquant l'espèce, la date et lieu de l'observation.

Ce « travail » s'inscrit dans la continuité des reprises de bagues muséum mais aussi et surtout car nous rentrons dans la seconde phase du programme de baguage au Portugal, à savoir, signaler les sarcelles qui y ont été baguées cet hiver. De plus, près de 50% des sarcelles ont été parrainées et je pense que les parrains seraient heureux d'avoir des nouvelles de leur(s) sarcelle(s).



www.pt-ducks.com



Harriet Christoph

QUE FAUT-IL NOTER ?



C'est très simple :

Pour les limicoles/passereaux, bien regarder le type de bague (couleur simple ou couleur drapeau ou encore des bagues de couleur avec un numéro visible) et marquer la combinaison et l'emplacement des bagues sur les pattes.



Jérémy DEPUYDT



Pour les oies, relevez les inscriptions, la couleur de la bague de cou ou de patte, et de l'écriture.

Pour les anatidés porteurs de bague nasale, lire les inscriptions (de gauche à droite), et relever la couleur de la bague.



Daniël GEERSCHE



Julien SCHIED

Jean-Jacques HANNEQUIN

N'hésitez pas à me signaler toutes les espèces que vous pourriez observer dans vos marais ou lors de sorties sur la plage (sanderling, goéland, spatule, milouin, sarcelle, ...).

Montrons à nos détracteurs, que les chasseurs sont des amoureux de la nature qui ne considèrent pas seulement les espèces chassables.

Alors tous à vos jumelles et appareils photos !
Bonne intersaison à tous.

Loïc Podvin
Administrateur ANCGE
Responsable des reprises de bagues muséum et des observations d'oiseaux bagués à l'ANCGE

Contactez-moi



← ancge.somme@laposte.net ou 06-70-06-86-82